

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le mercredi 8 février 2023, au complexe sportif de Beaugency (salle Alain Jarsaillon), sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Fabienne LEGRAND (suppléante de Eric DAVID – Sougy), Sylvain HODEAU (St-Pérvy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Mathieu NOËL (suppléant de Yves PINSARD – Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Anna LAMBOUL (Lailly en Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Jacques MESAS (Beaugency), Alain BRUNNER (suppléant de Arnold NEUHAUS - Villermain), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMMONET – Meung-sur-Loire), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVER (Charsonville), Franck VUE (Epièdes-en-Beauce).

A donné pouvoir : Mme Marie-Paule DUMINIL (Cercottes) à M. Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), M. Daniel THOUVENIN (Villorceau) à Mme Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCTVL : Juanito GARCIA (Beaugency), Joël LAINÉ (Beaugency).

Ainsi que : Karin FISCHER (Conseillère régionale), Christophe SOUCHET (Maire de Trinay)

Monsieur Cuillerier et Monsieur Mesas souhaitent la bienvenue aux élus.

En application de l'article L.2121-23 du CGCT modifié, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, Madame Odile Bret est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2022
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (**délibération n°23-01**)
3. Programme LEADER
4. Biodiversité : diagnostic agricole et BiodiverCiné 2023
5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)
6. Questions diverses (PTRE)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (délibération n°23-01)

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires pour 2023.

- 1) Les **charges à caractère général** (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». L'année 2023 sera marquée par le lancement du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour lequel une assistance à maîtrise d'ouvrage sera recrutée au 1^{er} trimestre 2023. Ce PCAET comportera une approche différenciée entre la Communauté de Communes des Terres de Val de Loire, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et le Pays Loire Beauce. Cette approche permettra d'ajuster les objectifs et les ambitions de chaque territoire. Dans le cadre de la stratégie biodiversité, le Pays Loire Beauce réalisera des diagnostics de biodiversité agricole par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture du Loiret et de Loiret Nature Environnement (organismes retenus à l'issue de la consultation).

En complément, le Pays tentera de déployer en 2023 le projet « plantation » visant à inciter les collectivités, entreprises et agriculteurs à planter des arbres. Un appel à projets sera lancé à la fin du printemps pour connaître les structures intéressées ainsi que la quantité d'arbres demandée.

Ce projet « plantation » pourrait être couplé à une démarche expérimentale d'accompagnement sur l'agroforesterie (sous réserve des financements du nouveau programme LEADER et du CRST).

Le Pays organisera à l'automne 2023 la 3^{ème} édition du Festival BiodiverCiné, en lien avec la thématique de la strate arborée.

Dans l'hypothèse où le choix serait fait de lancer le territoire dans la mise en place de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE), des partenariats devront être établis avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information Logement) afin qu'elle déploie pour le territoire un service d'information auprès des particuliers qui envisagent de procéder à des travaux de rénovation énergétique. En complément, de façon à mobiliser au maximum le bâti tertiaire, il sera opportun d'établir un partenariat avec une des chambres consulaires légitimes à agir (Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

L'ensemble des études nécessite des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

- 2) Les **charges de personnel** (chapitre 012) concernent les quatre agents du Pays : assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chargée de mission LEADER et biodiversité, chargé de mission climat énergie.

Si le comité syndical valide la mise en œuvre de la PTRE, le recrutement d'un agent « coordinateur » de la plateforme sera nécessaire (poste en partie financé par les Fonds européens FEDER et le programme SARE - Service d'accompagnement à la rénovation énergétique)

Enfin, si le comité syndical retient le fait de proposer un nouveau Contrat local de santé (CLS), celui-ci devra être mené à la seule échelle du Pays Loire Beauce. Cela nécessitera soit le recrutement d'un agent en charge de ce projet, soit l'externalisation de l'animation (sous réserve de l'accord de l'ARS Centre-Val de Loire sur ce point).

Enfin, il pourrait être opportun de s'attacher les services d'un stagiaire pour une période maximale de 5 mois (de mars à juillet 2023). Ce stagiaire pourrait être fléché vers l'évaluation de

l'Agenda 21 – PCAET.

- 3) Les autres **charges de gestion courante** (chapitre 65)

Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

4) Les recettes de fonctionnement seront alimentées par :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). La subvention de la Région pour l'assistante de direction sera ajustée pour tenir compte du temps de travail fléché vers le CRST (80%) et vers le programme Leader (20%). Ces fonds viendront du CRST 2023-2029.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER 2014-2022 (et la stratégie biodiversité), la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et la finalisation du programme LIFE « Let's go for climate ».
- Les subventions de l'ADEME dans le cadre du versement de la part variable obtenue grâce à l'atteinte des objectifs du Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelable thermiques (COT ENR).
- La subvention du Département du Loiret (5 000€).
- Une participation des Communautés de Communes du PETR pour le fonctionnement global du PETR.

Concernant les investissements, le PETR devra prévoir des sommes pour la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale. Il convient aussi d'intégrer les montants prévus dans les marchés déjà engagés avec l'AMO juridique (cabinet Casadéi-Jung). La finalisation de cette procédure passera également par la réalisation d'une enquête publique (laquelle nécessite d'avoir recours aux services d'un commissaire enquêteur). Il pourrait être intéressant d'organiser une réunion de présentation du SCoT applicable, laquelle serait destinée aux élus et qui pourrait être ouverte au grand public.

Le début de l'année 2023 sera marquée par la finalisation du nouveau site internet.

En 2022, le PETR récupèrera le FCTVA pour certains équipements : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme.

Il sera proposé de voter le Compte Administratif 2022 en même temps que le Budget Primitif 2023 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2022. Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra en mars 2023.

Monsieur le Président propose que le Pays adhère à l'association des Maires du Loiret, l'A3P (Association pour la promotion de la politique des Pays en région Centre-Val de Loire), Leader France et à TOPOS (Agence d'urbanisme de l'Orléanais). Pour cette dernière, la cotisation des PETR (dont le coût sera validé lors du CA de février 2023) vient en plus de celle des EPCI (laquelle est fixée à 0,50 € par habitant pour 2023).

Monsieur le Président précise que, en l'absence du compte de gestion 2022, une décision relative aux participations des intercommunalités apparaît prématurée. Il constate que la cotisation n'a pas connu d'augmentation depuis 2018.

Néanmoins, Monsieur le Président interroge les élus du comité syndical sur le montant des cotisations 2023 revenant aux deux EPCI : faut-il maintenir le niveau actuel (le plus bas observé en région) ? Faut-il tenir compte de l'inflation, de l'augmentation du point d'indice et de l'évolution de carrière des agents et accompagner ces évolutions par une hausse modérée de la cotisation des EPCI ?

Monsieur le Président souligne que le choix des élus en matière de Contrat local de santé et de Plateforme territoriale de rénovation énergétique aura un impact sur ce niveau de cotisation.

Le comité syndical reconnaît qu'il y a bien eu un débat sur les orientations budgétaires 2023 et, à l'unanimité, valide ces orientations budgétaires (**Délibération n° 23-01**).

Mme Benier, Maire de Baccon demande une subvention pour financer l'isolation des combles de sa salle des fêtes. Monsieur le Président propose que la commune échange avec la Région sur ce projet.

3. Programme LEADER

Monsieur le Président informe que la réunion du comité de programmation du mardi 7 février a permis de flécher les derniers crédits disponibles vers les projets suivants :

- Pays Loire Beauce
 - PCAET (Animation et AMO)
 - Watty à l'école
 - Diagnostics de biodiversité agricole
 - Animation stratégie biodiversité 2022-2023
 - Animation gestion GAL 2023 et gestion GAL 2024
 - BiodiverCiné 2023
 - Baule : micro-forêt
- Association des amis du château de Luz : poule de Contres
- Les Fous de Bassan : BiodiverCiné 2022-2023 (arts vivants)
- L'Embouchure : fabrique artistique, culturelle et citoyenne à l'usage d'un territoire étendu
- Artenay : Solo en Beauce (festival de musique itinérant)
- 3 Cats Films : la malédiction des Dunois
- EARL Val de Flux : aménagement d'une aire de stockage de bois plaquette
- Hommes et Territoires : finalisation de la conception de l'outil d'Evaluation du Potentiel Nectarifère permettant le diagnostic et le conseil à l'aménagement des territoires en faveur des pollinisateurs

Monsieur le Président informe qu'un projet sollicitant le programme LEADER a été réorienté vers les crédits ADEME. De même, un projet pas totalement mature a été orienté vers le prochain programme LEADER. Ceci a rendu possible le soutien à l'ensemble des autres projets

Futur programme LEADER

« Transitions écologique, énergétique et participation citoyenne : le Pays Loire Beauce s'engage ! »

Axe 1 : engager une dynamique collective en faveur de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et de la préservation des écosystèmes.

Axe 2 : accompagner la société vers la sobriété énergétique et rendre possible une énergie renouvelable de proximité.

Axe 3 : valoriser le terroir et soutenir les transitions environnementales par la culture, l'accès à l'agriculture et l'alimentation et le tourisme.

Axe 4 : thématiques transversales et fonctionnement du programme.

Calendrier prévisionnel :

- Les 23 candidatures ont été présélectionnées par la Région
- Réception de la convention LEADER le 31 mars 2023
- Début du programme : septembre 2023
- Début du programme : septembre 2023

Madame Baron estime que le prochain programme pourra démarrer en septembre 2023 et informe que les territoires sont en attente du retour de la Région pour connaître l'enveloppe qui leur sera fléchée.

4. Biodiversité : diagnostic agricole et BiodiverCiné 2023

❑ Diagnostic de biodiversité agricole

Monsieur le Président informe que l'élaboration des diagnostics bénéficiera à 6 agriculteurs dont plusieurs ont d'ores et déjà été pressenti : Frédéric Gond (Tavers), Victorien Noël (Binas), Thierry Bracquemond (Huêtre), Philippe Gillet (Dry). Des démarches sont en cours auprès d'autres agriculteurs (car deux places sont encore disponibles).

❑ BiodiverCiné 2023

Madame Baron informe que plusieurs communes sont en réflexion pour accueillir le festival BiodiverCiné en 2023 : Le Bardon, Cercottes, Tournois, Mesas, Baccon, Beauce-la-Romaine

Elle précise que deux possibilités s'offrent aux communes :

- Soit le package complet « BiodiverCiné » comprenant :
 - Projection du programme de court-métrage,
 - Représentation des Fous de Bassan
 - Stand animé par Fredon, buffet et présence équipe Pays Loire Beauce→ Participation : 700€/ commune (3 maximum)
- Soit la possibilité de rediffuser le programme de court-métrage (Avec logistique et mobilisation du public assurées par la commune)
 - Mise à disposition des supports de communication par le Pays Loire Beauce

Monsieur le Président évoque la possibilité de tenter de diminuer autant que possible la part revenant à chacune des communes.

5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Monsieur le Président rappelle que l'appel à projets (3,5 mois) a eu lieu entre septembre et décembre. Au 31 décembre 2022, le Pays Loire Beauce a réceptionné 236 projets, représentant plus de 86 millions d'€ d'investissement et plus de 12 millions d'€ de subventions sollicitées

Monsieur le Président informe les élus du calendrier prévisionnel d'élaboration du CRST :

- Bureau du 18 janvier → 1^{ère} échange sur le contenu, les priorités, etc.
- Bureau du 28 février → 1^{ère} ébauche du CRST.
- 1^{er} mars : réunion avec les bailleurs sociaux (en visio)
- Bureau de mars → finalisation de la maquette
- Validation en comité syndical de mars et éventuels ajustements
- 12 mai 2023 – 0h00 → fin du CRST 2017-2023
- Dépôt en mai (après le 12 mai)
- Négociation Région – PETR avant le 14 juillet
- Présentation devant la 5^{ème} commission en septembre / octobre ; en présence du président du Conseil de développement
- Vote en commission permanente régionale de septembre / octobre
- Signature officielle fin 2023

Monsieur le Président informe que Mme la Préfète est venue rencontrer les élus du Pays Loire Beauce et des EPCI pour échanger sur le CRTE. Cette réunion de travail de 2h30 a permis d'échanger sur les projets présentés en 2023, d'étudier les financements régionaux et départementaux.

Monsieur le Président invite les élus à se mobiliser pour solliciter le fonds vert de l'Etat, notamment sur des projets d'éclairage public, d'isolation, etc.

6. Questions diverses

❑ Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique

M. Cuillerier rappelle qu'une réunion d'échanges s'est tenue le 17 mars 2022 avec les principaux partenaires du projet : la Région, l'ADIL et l'Etat (via les DDT). Cette réunion a permis de faire ressortir les points suivants :

- Enjeux majeurs de la rénovation des logements privés : inflation du coût de l'énergie et les besoins du territoire (13 000 logements)
- Le coût de l'action reste moindre pour le territoire (coût de l'inaction ?)
- Importance des financements : SARE, Feder 2021-2027, AG2R La Mondiale
- Une PTRE ne crée pas de doublon mais accélère, coordonne et amplifie les projets de rénovation énergétique
- Afficher un « service » public, intercommunal, gratuit et neutre
- Importance du poste du coordonnateur de la PTRE et de la définition de ses missions, en cohérence avec les OPAH présent sur le territoire
- Délibération du 3 février 2022 de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour mettre en place une PTRE sur le Pays Loire Beauce

Monsieur Cuillerier interroge les élus du comité syndical sur le fait de lancer une PTRE sur le Pays Loire Beauce.

Il propose qu'une nouvelle réunion de travail associant les deux EPCI soient organisée avec l'ADIL courant mars

❑ Autre intervention

M. Savouré-Lejeune estime que le développement de la base de Bricy ne doit pas impacter la capacité du territoire à se développer, notamment en matière de création de lotissements. Il estime que la base aérienne de Châteaudun pourrait être remise en service afin de ne pas trop développer la base de Bricy et invite le Président à évoquer ce sujet avec les représentants de l'Armée de l'air et de l'espace.

❑ Agenda

- Jeudi 9 février 2023 : CDPENAF du Loir-et-Cher
- Prochain comité syndical : mardi 21 mars 2023 à Chevilly
- Enquête publique SCoT : vers mars-avril-mai

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus présents pour leur participation active et pour la qualité des échanges.

Le Président

Le secrétaire de séance

Frédéric CUILLERIER



Odile BRET